

Saint-Prime, 14 janvier 2019

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 14 janvier 2019.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard, ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019-001 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-002 Acceptation des procès-verbaux du 3 et 19 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 3 et 19 décembre 2018 soient acceptés en modifiant la résolution portant le numéro 2018-289 relativement au Déneigement – Bloc 2 – Rues du village et autres. Le deuxième point sera modifié et se lira dorénavant comme suit :

« IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise messieurs Régis Girard, Directeur général et Dany Desbiens à faire parvenir à l'entrepreneur « Excavation Michel Paradis » un premier avis de défaut mentionnant les éléments suivants tels que stipulés à l'article 6.3 :

- Les reproches à l'entrepreneur, au fait que les opérations **dans la journée du 2 décembre 2018** ont commencé très tardivement après le début de la chute de neige dans les rues du village et autres et le fait que la neige des trottoirs fut ramassée pendant les heures d'entrées scolaires. »

2019-003 Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- | | |
|--|--------------|
| - en date du 14 janvier 2019 totalisant la somme de (factures payées)
(prélèvements Nos 3560 à 3582 et chèques Nos 38215 à 38248) | 111 090.72\$ |
| - en date du 14 janvier 2019 totalisant la somme de (factures à payer)
(chèques Nos 38249 à 38325) | 172 695.74\$ |

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

Budget de fonctionnement 2019 à différents organismes

2019-004 IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement des subventions suivantes pour l'année 2019.

1.	Bibliothèque municipale	8 500\$
2.	Maison de jeunes	12 000\$
3.	Corporation du Bedeau	10 000\$
4.	Musée du cheddar	10 000\$
5.	Fondation du CSSS Domaine-du-Roy	2 686\$
6.	Domaine-du-Roy en Forme	5 000\$
7.	Club VTT Les Amis(es) du Lac inc.	2 000\$
9.	Évènements Dek-Hockey	5 000\$

2019-005 Adhésions et cotisations 2019 à diverses associations

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses suivantes pour le renouvellement des adhésions et cotisations suivantes :

- ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) : 903\$ plus taxes;
- Ordre des CPA (Comptables professionnels agréés) : Environ 1 000\$ plus taxes ;
- AQLM (Association québécoise du Loisir municipal) : Environ 326.97\$ plus taxes;
- Carrefour jeunesse-emploi des Bleuets (partenariat 2019) : 250\$;
- COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) : 600\$ plus taxes.

2019-006 Acceptation de la quote-part 2019 à la M.R.C. du Domaine-du-Roy

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le tableau des quotes-parts imposées à notre municipalité pour l'année 2019, pour un montant de 583 656.77\$, et en autorise le versement à la M.R.C. du Domaine-du-Roy suivant la périodicité des paiements établis, à l'exception du premier versement qui sera effectué dans les 30 jours de la présente séance.

2019-007 PG Systèmes d'information – Renouvellement des contrats d'entretien & soutien des applications

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte l'offre de PG Systèmes d'information au coût de 10 055\$ plus taxes visant le renouvellement du contrat général d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ainsi que celle au montant de 3 475\$ plus taxes pour le gestionnaire municipal.

2019-008 Manuel de l'employé 2019 à 2022

ATTENDU QUE le Manuel de l'employé est échu depuis le 31 décembre 2018 et que ce conseil considère important d'établir les conditions de travail des employés de la municipalité pour les quatre (4) prochaines années;

ATTENDU QUE tous les employeurs, dont les municipalités, doivent, à partir du 1^{er} janvier 2019, se doter d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et la rendre disponible à leurs salariés, et que cette nouvelle politique doit être adoptée par résolution;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter le nouveau Manuel de l'employé, en y prévoyant en annexe, une politique de prévention du harcèlement psychologique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE la structure salariale des employés municipaux (cadres et non cadres), soit indexée de 2,0% par année, pour les années 2019 à 2022 inclusivement.

QUE ce conseil accepte les nouvelles conditions de travail des employés de la municipalité, pour les années 2019 à 2022 inclusivement, telles qu'intégrées au Manuel de l'employé dans sa version « Janvier 2019 » dont une copie fut déposée aux membres du conseil pour examen; le tout tel que défini aux documents produits par monsieur Régis Girard, directeur général, en date de janvier 2019.

2019-009 Embauche d'une secrétaire-réceptionniste à statut occasionnel

CONSIDÉRANT QUE, suite au congé maladie de la secrétaire-réceptionniste pour une période approximative d'un mois, il devient impératif de procéder à l'embauche de personnel à statut occasionnel afin de pallier à son remplacement.

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le directeur général, M. Régis Girard, a amorcé le processus de recrutement afin de combler les besoins; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

CONSIDÉRANT QUE des entrevues orales et écrites ont eu lieu les 17 octobre et 5 novembre 2018 et que celle-ci a démontré de très bonnes aptitudes pour l'obtention de ce poste, en l'occurrence madame Joanne Lamoureux.

CONSIDÉRANT QUE cette dernière fut informée qu'elle était retenue pour le poste recherché, et que les conditions d'emploi conviennent aux deux parties.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU:

- 1) QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Joanne Lamoureux, à titre de secrétaire-réceptionniste à statut occasionnel selon les besoins et horaires établis par le directeur général, et selon l'échelle salariale applicable, en remplacement de la secrétaire-réceptionniste.

2019-010 Programme initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)

ATTENDU QUE madame Joanne Lamoureux est admissible au programme ICTA;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU:

QUE monsieur Régis Girard, directeur général, soit autorisé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime à signer tout document nécessaire à cette demande, ainsi que tout document découlant de son acceptation avec la personne responsable de ce programme.

2019-011 Adoption du règlement No 2019-01 ayant pour objet de modifier le règlement No 2018-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts

ATTENDU QU'UN projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2018-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts a été déposé aux membres du conseil municipal lors de la séance ajournée du 19 décembre 2018, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2019-01 intitulé : *Règlement modifiant le règlement No 2018-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts* ; lequel a pour but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie avec les prévisions budgétaires 2019;
- 2) Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles.

Entente avec Le Refuge Animal Inc. – Opération d'une fourrière municipale

2019-012 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron , APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente de service avec *Le Refuge Animal inc.* relativement à l'opération d'une fourrière municipale pour l'année 2019; le tout selon le protocole d'entente établi par la *MRC du Domaine-du-Roy* et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

2019-013 Conciergerie à l'hôtel de ville

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Lucien Boivin, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec monsieur Denis Girard ayant pour but que ce dernier agisse à titre de responsable de salle et conciergerie à l'hôtel de ville; le tout selon le projet d'entente.

Que ce contrat soit accordé pour une période débutant le 31 janvier 2019 pour se terminer au plus tard le 30 janvier 2020, au montant de 1 891.25 \$ par mois pour une somme totale maximale de 22 695\$, incluant les taxes, s'il y a lieu.

Dépôt Scrutin du 11 novembre 2018 (Élection partielle) – Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire-trésorier et directeur général, procède au dépôt, lors de cette séance, de la liste des donateurs (formulaire DGE-1038) transmise en vertu de de l'article 513.1, par la candidate suivante :

Poste de conseiller au siège No 1 : Mme Isabelle Lapierre

2019-014 Congrès de la COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à assister au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) qui se tiendra à Québec, du 2 au 4 mai 2019.

Que le coût d'inscription au montant de 910\$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement, soient défrayés par la municipalité.

2019-A-01 Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Saint-Prime – Avis de motion du règlement No 2019-02

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-02 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2017-02 présentement en vigueur de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé, et à modifier certaines grandes affectations du sol pour quelques secteurs de la municipalité.

2019-015 Règlement modifiant le règlement de zonage de Saint-Prime – Adoption du Second projet de règlement No 2019-03

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un premier projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2019-03 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-02 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage 2017-03, une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 7 janvier 2019 à compter de 19h;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement contenait une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, d'où l'obligation par la municipalité d'adopter, avec ou

sans changement, un second projet de règlement selon l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à la consultation publique, une bonification des usages a été apportée à la zone 5CO;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement contenait une disposition afin de remplacer la zone de villégiature 12V par une nouvelle zone agroforestière 2AF;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des commentaires écrits négatifs au sujet de cette modification projetée;

ATTENDU QUE 2 propriétaires de ce secteur avaient acquis des emplacements de villégiature et qu'ils ne souhaitent pas ce changement d'usage qui aurait pour effet d'autoriser l'élevage d'animaux et les chenils;

ATTENDU QUE les 2 propriétaires prétendent que la présence d'animaux sur ces petits emplacements aura un impact négatif sur la valeur de leur propriété;

ATTENDU QUE les 2 propriétaires prétendent que ces animaux d'élevages vont occasionner des contraintes et des nuisances pour le voisinage (bruits, odeurs, pollution de la nappe phréatique, etc);

ATTENDU QUE ce conseil croit qu'il y a lieu de se questionner davantage sur cette modification projetée;

ATTENDU QUE ce conseil désire retirer du projet de règlement 2019-03 le changement de zonage afin de remplacer la zone de villégiature 12V par une nouvelle zone agroforestière 2AF;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte avec certaines modifications, le second projet de règlement afin d'assurer la concordance au règlement numéro 2019-02 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage 2017-03; lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

2019-A-02 **Projet de règlement modifiant le règlement de zonage – Avis de motion du règlement No 2019-03**

Madame la conseillère Jacynthe Perron donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-03 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 ayant pour objet d'assurer la concordance au plan d'urbanisme et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage.

Un second projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2019-A-03 **Projet de règlement modifiant le règlement de lotissement – Avis de motion du règlement No 2019-04**

Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-04 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 2017-04 présentement en vigueur de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains.

2019-A-04 **Projet de règlement modifiant le règlement de construction – Avis de motion du règlement No 2019-05**

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-05 ayant pour objet d'amender le règlement de construction numéro 2017-05 présentement en vigueur de manière à modifier le cadre normatif de certaines habitations, prohiber les sous-sols et caves pour la zone

7R, 10V et 11V, réglementer les compteurs d'eau, les broyeurs à résidus et ajouter d'autres dispositions diverses.

Projet de règlement modifiant le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction – Avis de motion du règlement No 2019-06

2019-A-05 Madame la conseillère Jacynthe Perron donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-06 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2017-06 présentement en vigueur de manière à modifier certaines dispositions administratives lors de l'émission d'un permis de construction.

2019-A-06 **Projet de règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats – Dépôt du projet de règlement, présentation et avis de motion du règlement No 2019-07**

Madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-07 ayant pour objet d'amender le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2017-07 présentement en vigueur afin d'apporter certains éléments de bonifications.

Le projet de règlement est présenté par l'inspecteur en bâtiments et déposé séance tenante.

2019-A-07 **Projet de règlement modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures – Avis de motion du règlement No 2019-08**

Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-08 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2017-08 présentement en vigueur afin d'ajouter de nouvelles dispositions qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

2019-A-08 **Projet de règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Avis de motion du règlement No 2019-09**

Madame la conseillère Brigitte Gagné donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-09 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé.

2019-A-09 **Projet de règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Avis de motion du règlement No 2019-10**

Madame la conseillère Isabelle Lapierre donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2019-10 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-09 présentement en vigueur afin de bonifier le règlement pour le secteur de la rue Principale à l'intérieur du périmètre urbain et le secteur de villégiature de la rue des Hirondelles.

2019-016 **Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime pour une période de cinq (5) mois se terminant à la séance ordinaire de juin 2019.

Siège No 2	Monsieur Roger Taillon
Siège No 4	Monsieur Yvan Hillman
Siège No 6	Madame Rachel Lamontagne

2019-017 **Mandat à Englobe – Étude géotechnique sur la capacité portante du sol**

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2018 l'entreprise Englobe a fourni une offre de services professionnels pour une étude géotechnique sur la capacité portante du sol dans le cadre du dossier de l'ajout du système de déphosphatation à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt portant le numéro 2018-08 le 5 novembre 2018 et que cette dépense en fait partie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 12 970\$ plus taxes et mandate la société *Englobe* pour l'exécution de ce projet sur une base forfaitaire détaillée de la façon suivante :

- Préparation, mobilisation et démobilitation
- Travaux de terrain
- Laboratoire – Géotechnique
- Gestion, coordination & rapport pédologique

QUE monsieur Dany Desbiens, Directeur des Travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime l'offre de services professionnels datée du 20 décembre 2018.

2019-018 **Mandat à Environnement CA - Caractérisation écologique, phase 1 restreinte**

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2019 l'entreprise « Environnement CA » a fourni une offre de services professionnels pour une évaluation environnementale de site pour la Phase I dans le cadre du dossier de l'ajout du système de déphosphatation à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt portant le numéro 2018-08 le 5 novembre 2018 et que cette dépense en fait partie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 1 200\$ plus taxes et mandate l'entreprise *Environnement CA* pour l'exécution de ce projet détaillé de la façon suivante :

- Analyse historique de la propriété
- Études de dossiers et demandes d'accès à l'information
- Visite d'inspection
- Entrevue avec le responsable
- Traitement des informations et rédaction d'un rapport complet Phase I
- Livraison du rapport D'ÉES Phase I

QUE monsieur Dany Desbiens, Directeur des Travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime l'offre de services professionnels datée du 9 janvier 2019.

2019-019 **Charte « Comité d'accueil des nouveaux arrivants »**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter la Charte du Comité d'accueil des nouveaux arrivants, telle que préparée par les membres dudit Comité et déposée à ce conseil pour examen.

2019-020 **Programme « Emploi d'été Canada 2019 »**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la responsable, madame Lise Harvey, à effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2019 » pour l'embauche des étudiants suivants :

- Un animateur en chef – camp de jour, pour une période de 13 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux de 14.75\$ l'heure;
- Un animateur spécialisé – camp de jour, pour une période de 7 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux de 14.00\$ l'heure;

- Six animateurs de camp de jour, pour une période de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.25\$ l'heure;
- Un animateur en chef camp ado, pour une période de 7 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.00\$ l'heure
- Deux sauveteurs plage, pour une période de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 15.00\$ l'heure;
- Un préposé à la marina, pour une période de 8 semaines, à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire de 12.00\$ l'heure;
- Un préposé aux travaux publics, pour une période de 12 semaines, à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire de 12.00\$ l'heure.

QUE monsieur Régis Girard, directeur général, soit autorisé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime à signer tout document nécessaire à cette demande, ainsi que tout document découlant de son acceptation.

Dépôt Conciergerie édifices municipaux

Le Directeur général informe l'assemblée qu'une lettre a été envoyée au responsable de l'entretien des édifices municipaux, monsieur Sylvain Lemieux, afin de l'informer des lacunes remarquées relativement à l'entretien des salles et des améliorations à effectuer.

2019-021 Levée de l'assemblée

À 20h37, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucien Boivin, Maire
Président de l'assemblée

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

=====

